NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

La vengeance de l'expulsé

A MARQUETTE

IL A TIRE SUR SA FEMME ET SUR SA FILLE

M. Gobert, juge d'instruction, s'est rendu hier à Marquette, au cabaret où se passa le drame de vendredi dernier. Le magistrat interrogea la victime de cette sanglante scène de ménage, Mme Jeanssens, dont l'état est très satisfaisant. Les blessures qu'elle reçut au bras et à la figure ne sont pas graves du tout et elle sera prochainement rétablie.

Mme Jeanssens a déclaré que, vendredi matin, à 4 heures, son mari pénétra dans le cabaret où se trouvait déjà un client, M. Charles Lorthiois, 50 ans, ouvrier de filature, qui venait de lui demander une chope. Elle servait cette consommation, quand l'homme entra et commanda un café. Quelques secondes après, il sortait son revolver sans dire un mot et le déchargeait sur sa épouse qui, atteinte à la figure, s'effondrait sur le plancher. Il la poursuivit en tirant encore deux coups de revolver sur la malheureuse; à ce moment, un fils âgé de 23 ans, voulut le désarmer, le meurtrier dirigea alors son arme sur elle, mais elle fut gênée d'être blessée et elle se laissa tomber à terre.

Jeanssens aperçevant encore sa femme qui regardait de loin, tira encore sur elle un coup de revolver sans la blesser, et comme son arme était vide, il se réfugia alors dans le briquetterie où il fut arrêté.

Terrible accident à Hondschoote

Un chasseur tué

M. Deconinck, instituteur adjoint, était en train d'arranger un lièvre qu'il venait de tuer. Il avait passé son fusil à une personne qui l'accompagnait, [illegible] M. Deconinck tombait à terre, [illegible] une vingtaine de minutes à son hospitalisation. Il était âgé de 27 ans. Il laisse une veuve et un enfant de 2 ans et demi.

LE NORD A PARIS

La Betterave fêtera, samedi, son 25e anniversaire

Samedi prochain 9 novembre, aura lieu, dans les salons des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, à Paris, une grande fête sympathique organisée par l'Association Amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais, pour célébrer le 25e anniversaire de sa fondation. Les autres sociétés nordistes existant à Paris ont été invitées à prendre part à cette solennité, dont voici le programme : A 7 heures et demie, 10e dîner de la Betterave ; prix habituel : 7 fr. 50. A 10 heures, concert (MM. Dubois, Cardon, de l'Opéra ; Mme Robinne et M. Alexandre, de la Comédie Française ; Mlles Raveau, Brokly, Heilbronner, de l'Opéra-Comique ; Galipaux, Chapier, etc.). A 11 heures, bal, avec cotillon.

La fête, qui sera présidée par M. Fernand Lefranc, s'annonce comme un gros succès. On compte plusieurs centaines d'adhésions.

Installation de Magistrats à la Cour d'Appel de Douai

Lundi à midi, la Cour d'appel de Douai a tenu, en la salle du Parlement de Flandre, sous la présidence de M. le premier président Dassonville, une audience solennelle pour procéder à l'installation de M. le substitut Delsart, nommé conseiller, et de M. Cauwès, substitut à Lille, nommé substitut du procureur général.

Tous les membres de la Cour et du Parquet général assistaient à cette audience.

M. le Premier Président désigne MM. les conseillers Dissard et Hoenck et M. l'avocat général Poinsot, pour introduire les récipiendaires ; M. le greffier en chef Brignet donna lecture des décrets de nomination, puis M. le Procureur général Jacquotte requit la Cour de recevoir le serment de MM. Delsart et Cauwès.

Après ces formalités accomplies, M. le premier président déclara les nouveaux conseiller et substitut installés, les invita à prendre leur rang parmi la Cour, puis l'audience fut levée.

AVIS URGENT

Nous prions nos correspondants et dépositaires de nous fixer sans retard sur la quantité d'almanachs que nous devons leur réserver.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu lundi soir sous la présidence de M. le Maire, une longue réunion. L'assemblée fut importante, car s'est au cours de celle-ci qu'est venue la question de l'emprunt de 7.500.000 francs destiné à permettre de la doter de la ville vis-à-vis le M. Collin, entrepreneur de la voirie, et la réalisation de grands travaux, notamment du projet de captation de nouvelles eaux potables dont M. Delesalle expose le programme.

La pièce est ouverte à neuf heures un quart. M. D. Danel, désigné comme secrétaire, fait connaître que MM. Crépy, Drace, Rémy, Permentier, Buisine et Valdelièvre se sont lui excuser.

La question de l'éclairage

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Bobert demande la parole. Il s'étonne que l'arrêt du Conseil de préfecture concernant le procès intenté par la ville aux compagnies d'éclairage n'ait été signifié aux experts que depuis quelque jours seulement, alors qu'il a été rendu au mois de juillet dernier.

Répondant à la place de M. Binaud, absent à ce moment, M. le maire annonce qu'il a reçu ces jours derniers la visite d'un [illegible] lesquels un représentant des compagnies, et que celui-ci lui a exprimé le désir de voir à un arrangement amiable. M. le maire estime qu'une transaction serait préférable à des procès interminables.

LES GRANDS TRAVAUX

Le programme des grands travaux comporte notamment :

1° Service de la Propreté publique. Règlement de compte : 502.[illegible] fr. [illegible]

2° Captation et adduction des eaux potables de la Basée : 1.500.000 fr.

a) L'usine de traitement des eaux pour laquelle sera construite [illegible] le plus bref délai, sans attendre les nombreuses formalités de déclaration d'utilité publique, d'expropriation, etc..., qui seront de nature à retarder la distribution des eaux.

b) Une surveillance constante sera exercée dans la région de La Basée, pour empêcher l'établissement de champs d'épandage ou de puits perdus susceptibles de polluer la nappe aquifère de la craie, dans laquelle vont puiser ces nouveaux forages.

3° Construction de nouvelles écoles.

a) Ecole maternelle rue Guillaume-Tell. Adjonction d'une école maternelle pouvant recevoir 300 élèves au groupe scolaire de la rue Guillaume-Tell : 115.000 francs.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LA GUERRE D'ORIENT

DEUX DÉMENTIS

La Turquie n'aurait pas encore sollicité l'intervention des puissances ;

L'Autriche et l'Allemagne ne répondraient pas négativement à la proposition de M. Poincaré.

Cologne, 4 novembre.

Dans un télégramme de Berlin, le « Gazette de Cologne » prétend que la nouvelle d'après laquelle la Porte aurait demandé l'intervention des grandes puissances est prématurée.

La Turquie peut encore tenter un nouvel essai de défense sur la ligne de Tschatalja-Chaldja.

En ce qui concerne la nouvelle proposition de M. Poincaré, l'organe officieux déclare que la réponse des pays de la Triple Alliance va être formulée immédiatement.

Elle ne contiendra ni une acceptation, ni un refus formel.

D'autre part la « Gazette de Cologne » déclare inexacte la nouvelle publiée par certains journaux, disant que l'intervention des puissances a échoué.

En réalité, explique-t-elle, l'action d'intervention n'est pas encore commencée, car aucun des belligérants ne l'a demandée.

La demande d'intervention et les puissances

La France et l'Angleterre sont d'accord !

Paris, 4 novembre.

Rifaad pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, a eu ce matin et ce soir deux longues conversations avec M. Poincaré au sujet de la demande de la Turquie qu'il était chargé de communiquer. M. Poincaré lui a fait connaître la réponse qu'il avait envoyée au gouvernement turc.

Londres, 4 novembre.

Le gouvernement anglais a fait parvenir à la Turquie sa réponse à la demande d'intervention.

Elle est en tous points conforme à celle de la France.

Les puissances ont répondu

Tout va bien, dit une dépêche

Francfort, 4 novembre.

Le monde de Berlin à la « Gazette de Francfort », que les puissances de la Triple Alliance ont répondu aujourd'hui à la proposition de M. Poincaré.

L'Autriche et la France

Francfort, 4 novembre.

Le correspondant parisien de la « Gazette de Francfort » télégraphie aujourd'hui que jusqu'ici les relations entre Vienne et Paris sont restées tout aussi cordiales et tout aussi constantes qu'elles l'ont été depuis le début des hostilités.

Autre son de cloche

Paris, 4 novembre.

On se montre un peu surpris dans les milieux officiels de l'attitude prise par l'Autriche et de la violente campagne menée par la presse de Vienne.

La proposition de M. Poincaré était très claire en effet et stipulait nettement qu'il n'agissait que de désintéressement territorial.

L'Autriche savait très bien, d'autre part, que la France, la Russie et l'Angleterre étaient toutes disposées à accepter que des avantages économiques lui fussent accordés et que pour le Sandjak, par exemple, des combinaisons de neutralité fussent envisagées.

Les ambassadeurs d'Autriche, aussi bien à Paris qu'à Saint-Pétersbourg et à Londres n'ont jamais demandé davantage.

La campagne est surtout dirigée contre la Russie.

La proposition de M. Poincaré avait été communiquée à Vienne le 31 octobre, par notre ambassadeur, M. Dumaine ; jusqu'à ce jour, il convient de remarquer que l'Autriche n'a pas encore envoyé de réponse officielle.

Le comte Berchtold a simplement déclaré à l'ambassadeur de France que la proposition risquait de soulever contre elle l'opinion publique.

La réponse de l'Allemagne

Berlin, 4 novembre.

L'ambassadeur de Turquie à Berlin a transmis cette après-midi au gouvernement impérial le demande d'armistice émanant de son gouvernement.

Le gouvernement allemand aurait répondu qu'il discuterait cette proposition avec les grandes puissances.

La Bulgarie refuse toute intervention

Londres, 4 novembre.

Un télégramme de Sofia, confirme que le gouvernement bulgare refusera toutes les offres qui pourraient lui être faites par les puissances, soit dans le but d'une médiation, soit dans celui d'un armistice et qu'il manifestera son désir de traiter directement avec la Turquie.

La protection des étrangers

Hambourg, 4 novembre.

La ligue de navigation allemande du Levant a été invitée par le gouvernement à envoyer un bateau à Salonique et un à Constantinople pour se mettre à la disposition des autorités consulaires allemandes afin de pouvoir prendre, le cas échéant, la colonie allemande à bord

Vienne, 4 novembre.

Le nouvel ambassadeur de Turquie à Vienne, Hilmi pacha, n'arrivera que demain, venant de Bucharest, à Vienne.

Londres, 4 novembre.

A la Chambre des Communes, M. Askit, premier ministre, n'expliqué dans quelles conditions le gouvernement anglais et celui des autres puissances ont été amenés à envoyer des navires en Turquie.

Il a déclaré que l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a télégraphié qu'à une réunion des représentants diplomatiques, il aurait été reconnu qu'il pourrait devenir nécessaire de protéger les sujets étrangers résidant dans cette capitale.

Pour parer à cette éventualité, il deviendrait désirable que des navires de guerre fussent envoyés par les différentes puissances.

L'ambassadeur d'Angleterre a reçu du gouvernement ottoman l'autorisation, pour les navires anglais, de se rendre à Constantinople par les Dardanelles.

Une autorisation identique a été donnée aux gouvernements allemand, français, italien et austro-hongrois.

De son côté, le gouvernement russe a reçu la permission de faire passer ses navires par le Bosphore.

A la suite de cette décision, le navire anglais « Weymouth » est arrivé à la baie de Besica, dans la matinée du 2 novembre ; le navire « Hampshire » a reçu l'ordre de se rendre à Salonique où il doit arriver aujourd'hui.

L'ambassadeur anglais a donné l'ordre à un navire anglais, qui se trouve à Constantinople, de se tenir prêt en cas de besoin, à assurer la sécurité de la colonie anglaise. Différents arrangements ont été pris pour qu'un second navire se tienne également prêt dans le même but.

« J'ajoute que les autres puissances, à dit le ministre, ont pris des mesures analogues et des navires sont mis à la disposition des ambassadeurs français, allemand et austro-hongrois à Constantinople. »

Parlant ensuite de la situation à Constantinople, le premier ministre a déclaré : « Je crains ne pouvoir donner aucune information au sujet de la situation à Constantinople, car nous n'avons à cet égard aucune nouvelle précise. »

La bataille suprême

LES DEBRIS DE L'ARMEE DU NAZIM PACHA SE CONCENTRENT DEVANT TCHATALDJA

Constantinople, 4 novembre.

Après cette effroyable bataille de cinq jours, qui s'est terminée, on le sait maintenant, par la retraite de l'armée de Nazim pacha, mais où les soldats turcs ont défendu pas à pas les derniers territoires de la Turquie d'Europe, les deux belligérants n'ont pas perdu le contact. Ca canon tonne encore dans les environs de Tchorlou ; les Bulgares, réfrouvent de nouvelles forces dans le succès malgré leur fatigue certaine, continuent à avancer vers Tchatalidja et les Turcs harassés leur opposent une magnifique résistance.

Et de graves nouvelles arrivent : les Serbes, maîtres de toute la vieille Serbie, ne cherchent plus à avancer, laissent quelques garnisons dans les villes conquises et envoient par chemin de fer à travers la Bulgarie toute leur armée vers le théâtre de l'ultime action. Les Turcs n'auront même plus le répit sur lequel ils comptaient pour se réformer.

De l'armée de Nazim pacha, qui a compté 200.000 hommes, il ne reste plus, assure-t-on, que 100.000 soldats capables de combattre ; elle se concentrera devant Tchatalidja.

Francfort, 4 novembre.

On télégraphie de Bucarest, à la « Gazette de Francfort » :

« D'après les dernières nouvelles parvenues à Bucarest, le quartier général bulgare aurait été reculé à Stara-Zagora.

« Les Bulgares battraient donc en retraite ».

Londres, 4 novembre.

On télégraphie de Sofia aux « Central News » :

« La nombre des Bulgares tués pendant les récents combats est très important :

« Durant ces quelques derniers jours seulement, l'armée bulgare a eu 20.000 hommes blessés, dont 10.000 ont déjà été envoyés à Sofia pour y être soignés dans les hôpitaux militaires ».

Salonique serait calme

Les Grecs ont été repoussés, disent les Turcs

Constantinople, 4 novembre.

Les consuls des grandes puissances à Salonique, à leurs ambassades à Constantinople, annoncent qu'une attaque des Grecs contre Salonique a été repoussée par les Turcs.

La ville est calme.

Les atrocités

L'INCENDIE, LE VIOL, LE MASSACRE

Sofia, 4 novembre.

Les cruautés commises par les Turcs en retraite sont atroces. Ils brûlent tous les villages et tuent tous les chrétiens. De nombreux cadavres de femmes ont été trouvés, lacérés de coups de couteau. On dit que dans le district de Tukvesh une seule femme chrétienne n'échappé au déshonneur.

Après la prise de Kirk-Kilissé, les Turcs enfermèrent dans une maison les soldats chrétiens du 15e régiment ottoman et les massacrèrent. Ils tuèrent aussi un prêtre bulgare après lui avoir coupé le nez et arraché les yeux.

Les puissances balkaniques et la Triple Entente

Les gouvernements serbes, bulgares et Turcs, manifestent en toute occasion leurs amitiés pour la Triple Entente ; les uns et les autres ne manquent jamais d'affirmer qu'ils sont en plein accord avec la France et toutes les démarches qui pourraient être tentées pour la détacher d'elle, ne sauraît aboutir.

Au Ministère des Affaires étrangères

Paris, 4 novembre.

M. Poincaré, président du Conseil, a reçu aujourd'hui, au ministère des Affaires étrangères, MM. Iavolsky, ambassadeur de Russie, et Rifaad pacha, ambassadeur de Turquie.

Que va faire la Bulgarie ?

Francfort, 4 novembre.

Le correspondant parisien de la « Gazette de Francfort », télégraphie que dans les milieux diplomatiques, l'on ne considère pas la situation à l'heure actuelle comme plus défavorable qu'avant.

On a la conviction que la Bulgarie, malgré ses grands succès militaires, se trouve en présence de difficultés trop grandes pour pouvoir continuer une campagne aussi victorieuse que par le passé.

On croit aussi, ajoute la correspondant, que le roi Ferdinand, après les succès obtenus, est assez fort, pour pouvoir renoncer à sa marche sur Constantinople, malgré l'insistance de son peuple.

Italie et Allemagne

Berlin, 4 novembre.

Le marquis de San-Giuliano, ministre des affaires étrangères italien, a eu aujourd'hui de longs entretiens avec le chancelier de l'empire, et M. De Kiderlen-Waechter.

AU MAROC

Les opérations de la colonne Gouraud

Tanger, 4 novembre.

Une dépêche de Rabat annonce que la colonne Pein, chargée de la surveillance de la plaine de Sous a aperçu une forte harka descendant de la montagne et constituée par les Beni-M'Tir, dissidents.

Le général Gouraud, avisé, a envoyé aussitôt des renforts avec l'ordre d'attaquer l'ennemi.

Le Marabout Elhoussi arrivera demain à Elkiroundy; il a promis d'assurer le passage de la colonne française du Tadla.

Tanger, 4 novembre.

Un radiotélégramme de Mazagan signale l'activité du prétendant El Heiba et des ses partisans. La mahalla envoyée par Glaoui a été arrêtée à l'entrée du territoire de Mesfiana par des contingents rebelles de cette tribu. Elle a dû engager le combat sans résultat appréciable, près de Demnat. Hayy Thami Glaoui se dispose à partir avec de nouveaux renforts pour prendre personnellement la direction de sa mahalla. El Heiba multiplie les appels aux tribus et assure dans ses lettres qu'il vaincra toutes les mahallas envoyées contre lui.

On croit que l'occupation d'Agadir portera un coup mortel aux rebelles et aurait pour premier effet de détacher du prétendant quelques tribus qui le suivent sans conviction pour éviter ses représailles.

Quoi qu'il en soit, on ne croit pas à la possibilité d'un retour offensif d'El Heiba dans la direction de Marakech.

Le Conseil de Cabinet

Paris, 4 novembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis cet après-midi en Conseil, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le président a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Les ministres se sont ensuite occupés de l'ordre du jour des Chambres.

Autour du Conseil

Le gouvernement demandera à la Chambre de reprendre immédiatement la discussion du budget en lui consacrant toutes les séances, soit celles du vendredi, qui seront, suivant la coutume, réservées aux interpellations.

Le gouvernement ne s'opposera pas à la mise à l'ordre du jour de la loi des cadres, mais à la condition que ce projet soit discuté dans des séances exceptionnelles.

Il appuiera en outre la proposition qui doit être faite par la commission du budget, de tenir plusieurs fois par semaine, séance le matin.

M. MILLERAND à la Société des Gens de Lettres

Paris, 4 novembre.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Comité de la Société des Gens de Lettres, sous la présidence de M. René Doumic, avait à statuer sur la demande d'admission de M. Millerand, ministre de la guerre.

Après la lecture du rapport de M. Pierre Baudin, elle a été admise, au scrutin secret, à l'unanimité.

Le Banquet du C. R. C. I. A.

Paris, 4 novembre.

Le banquet du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture aura lieu mercredi 13 novembre, à 7 heures et demie, sous la présidence de M. Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères, assisté des membres du gouvernement.

Les instituteurs syndiqués

Paris, 4 novembre.

Le comité de la fédération des syndicats des instituteurs s'est réuni ce soir, rue de Bretagne.

Les délégués ont examiné la situation à la veille de la rentrée des Chambres, et des interventions parlementaires qui se produiront dans l'un et l'autre sens.

Aucun communiqué n'a été fait à l'issue de cette conférence.

L'Ecole laïque

Paris, 4 novembre.

Le ministère de l'Instruction publique communique le télégramme suivant, adressé à M. Guist'hau :

« Les membres du Congrès des œuvres d'éducation laïque du Sud-Est, réunis en séance plénière, sous la présidence de M. Edouard Petit, inspecteur général au Palais du Commerce à Lyon, reconnaissant à M. le Ministre de l'Instruction publique de l'intérêt qu'il veut bien témoigner aux efforts tentés pour développer l'idéal moral laïque et républicain, le prient d'agréer leur hommage respectueux et l'assurance de leur dévouement et de leur loyalisme sincère à l'école publique, à l'école de la démocratie.

L'Armée Navale

Paris 4 novembre.

Sont nommés :

Le vice-amiral De Marolles, commandant en chef de la 3e escadre, au commandement de la 2e escadre de la première armée navale.

Le vice-amiral Marin-Darbel, préfet maritime à Toulon, au commandement de la 3e escadre.

Le contre-amiral Ramney-De Sugny, commandant du port de mer, du 5e arrondissement maritime, au commandement de la 2e division de la 3e escadre.

Le vice-amiral Bellue, commandant de la 2e escadre de la 1re armée navale, est nommé préfet maritime du 5e arrondissement.

Le nouveau préfet maritime de Toulon est né en 1848 ; il est grand-officier de la Légion d'honneur.

Manœuvres d'escadres

Toulon, 4 novembre.

La deuxième escadre a appareillé cet après-midi à 4 heures, allant à la rencontre de la troisième escadre avec laquelle elle effectuera des manœuvres d'une durée de trois jours.

La première escadre et l'escadre légère quitteront Toulon demain pour participer également à ces manœuvres.

Tuer pour voler

Paris, 4 novembre.

On a découvert ce soir à 7 heures et demie, 13, passage Championnet, le cadavre de Mme Sadenaire, âgée de 68 ans.

La malheureuse avait été étranglée ; la vol paraît être le mobile du crime.

Le service de la sûreté a été avisé.

La Réforme Electorale

Paris, 4 novembre.

On va distribuer aux sénateurs le projet de loi sur la réforme électorale voté avant les vacances par la Chambre.

Le gouvernement, en opérant la transmission de ce projet, l'a fait précéder de l'exposé des motifs suivants :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de soumettre aux délibérations du Sénat un projet de loi portant modification des lois organiques sur l'élection des députés, accepté par la Chambre des députés les 4 juin et 6 juillet 1912.

Les débats qui se sont développés pendant cette législature et la législature précédente sont encore présents à tous les esprits.

Interrogés, ils ont fourni un complet indiscutable de leur temps, le jour du crime.

Néanmoins, ils ont été loyal deux écueils au dépôt.

Suprot sera réduit à l'autorité militaire et Fiaux purgera la peine qui lui a infligée dernièrement le Tribunal correctionnel.

EMOUVANTES OBSEQUES DE LA PETITE FERNANDE PAPILLON

Paris, 4 novembre.

Les obsèques de la petite Fernande Papillon, ont eu lieu cet après-midi, à Ivry.

Dès deux heures, le corps, préalablement ramené de la Morgue, avait été déposé à l'entrée de la maison habitée par les parents de la malheureuse enfant.

Des tentures blanches encadraient le cercueil qui disparaissait sous les fleurs. Des couronnes avaient été envoyées par la municipalité d'Ivry, des commerçants et des habitants du quartier.

Il y avait une foule compacte. Des chanteurs de complaintes officient le récit du drame, accompagné du portrait de la petite victime.

A trois heures, le cortège se met en marche. De chaque côté du corbillard s'avancent sur deux files parallèles les élèves de l'école où fréquentait la petite Fernande.

Le deuil était conduit par M. Coutant, député et maire d'Ivry, que suivaient les conseillers municipaux.

Ajoutons que le terrain a été acheté par la municipalité. La durée de la concession est de dix ans.

LE CRIME D'IVRY

DEUX INDIVIDUS SONT ARRETES MAIS ILS FOURNISSENT UN ALIBI

Paris, 4 novembre.

Divers journaux prétendirent qu'il y avait intérêt pour la justice, à retrouver deux débardeurs d'Ivry qui avaient mystérieusement disparu le lendemain de la découverte du cadavre de la petite Papillon.

On supposait qu'ils auraient pu être les auteurs de cet attentat.

Le service de la sûreté s'étant et aujourd'hui en arrêtant les deux hommes.

Ce sont les nommés Lucien Dupret, 29 ans, né à Ivry, et déserteur du 117e d'infanterie, et Joseph Fiaux, 31 ans, né à Dieu.

Ce dernier était recherché par le Parquet de Seine-et-Marne, pour purger une peine de bris de clôture et d'outrages.

Interrogés, ils ont fourni un complet indiscutable de leur temps, le jour du crime.

Néanmoins, ils ont été loyal deux écueils au dépôt.

Suprot sera réduit à l'autorité militaire et Fiaux purgera la peine qui lui a infligée dernièrement le Tribunal correctionnel.

Le criminel a une balle dans la tête

Le Parquet de la Seine a délégué M. Chennet, juge d'instruction, pour instruire le crime de la rue Boulle, et relatif à l'assassinat de Mlle Marguerite Martineau, qui fut tuée par son ami, le nommé Lachaud.

Le meurtrier a été interrogé cet après-midi, mais devant ses réponses incohérentes, M. Chesnet fit mander M. le docteur Paul, médecin-légiste.

Ce dernier constata alors que Lachaud avait une balle de revolver dans la tête. Il avait donc bien tenté de se suicider.

Le meurtrier a été envoyé en toute hâte à l'hôpital Saint-Louis.

Révoqué, un employé tente de se suicider

Toulouse, 4 novembre.

La municipalité socialiste a prononcé la révocation d'une trentaine d'employés de la mairie; l'un de ceux-ci, le nommé Justin Gendre, 38 ans, marié et père de famille, désespéré de se trouver privé de travail, a tenté de se suicider à 1 h. 30 de l'après-midi, sur le trottoir de la rue d'Alsace, en se portant cinq coups de couteau dans la région du cœur.

EN HONGRIE

Budapest, 4 novembre.

L'empereur François-Joseph qui vient assister à l'ouverture des délégations hongroises, est arrivé ce soir à Budapest, venant de Vienne.

Il a souvent été l'objet d'ovations enthousiastes.

Aux hourras en l'honneur de l'Empereur se mêlaient des cris en faveur du suffrage universel.

Mais par la suite des manifestations tumultueuses se sont produites.

La police a dû effectuer plusieurs charges.

LE SPORT

La troisième soirée du Championnat international de Lutte

1° Fernandez, vainqueur d'Adzima Yamé, 13'11", par une prise du bras à terre.

2° Swagatani, vainqueur de Vandenberg, par un bras roulé, en 16'14".

3° Simonet bat Schackman par un ramènement de tête à terre, 6'46".

4° Noël le Bordelais vainqueur de Limoutsin par un surpassé à terre, 13'55".

5° Exhibition de Franck Klaus avec quatre adversaires différents : un round avec Willy Bernard, un round avec Jean Sterin, un round avec Sir, deux rounds avec Fernand Piet, champion illois.

6° Lutte japonaise : Adzima Yama vainqueur de Swagatani, 12'12".

7° Lemaire vainqueur de Heusch, 15'45" par une prise du bras à la ceinture — prise très contestée par le public et par le [illegible]

8° Raoul de Rouen, vainqueur d'Antonio, qui se plaint du ventre exagéré de son [illegible] current. Bras roulé, 16'16".

9° Paul Pons, vainqueur d'Urlich, par un bras [illegible]

Un satyre condamné

Troyes, 4 novembre.

La Cour d'assises de l'Aube a condamné aujourd'hui un nommé Stanis, 21 ans, à 13 mois de prison pour attentat à la pudeur commis sur une fillette de 7 ans.

Les Ecraseurs

Rennes, 4 novembre.

Dans la soirée, des automobilistes inconnus dont la voiture n'était pas éclairée, ont renversé à l'entrée de Rennes, un ouvrier charpentier, Pierre Tessier, lui broyant affreusement les jambes.

Ayant dégagé le malheureux, ils la déposèrent sur le bord de la route, et prirent la fuite.

Pierre Tessier, est dans un état désespéré.

Tué par un train

Paris, 4 novembre.

On a découvert ce soir à 7 heures et demie, 13, passage Championnet, le cadavre de Mme Sadenaire, âgée de 68 ans.

La malheureuse avait été étranglée ; la vol paraît être la mobile du crime.

Le service de la sûreté a été avisé.